



POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

O.P. AGRINSIEME reconnaît que les valeurs éthiques du respect des droits de l'homme jouent un rôle central dans sa stratégie d'entreprise.

Les citoyens et la communauté, de plus en plus conscients de la nécessité de respecter les valeurs humaines fondamentales, veulent connaître non seulement le niveau de qualité du service, mais aussi la manière dont il est fourni et son coût social en termes d'éthique, d'environnement, de santé et de sécurité.

Compte tenu de ces aspects et de la valeur sociale des services fournis, O.P. AGRINSIEME entend défendre les valeurs humaines et adopter un comportement socialement responsable, en gérant ses activités de manière équitable et en tenant compte des attentes de toutes les parties prenantes. Pour atteindre cet objectif, elle s'engage à s'améliorer continuellement dans tous les aspects de la responsabilité sociale.

L'objectif premier d'O.P. AGRINSIEME est d'obtenir la satisfaction totale et continue de ses clients, seul moyen d'assurer le succès de l'entreprise et le développement de ses activités.

Cependant, ce développement doit se faire de manière compatible, de sorte que, outre le maintien de normes de qualité élevées et l'obtention de niveaux adéquats de sécurité du personnel, la protection de l'environnement doit également être prise en compte.

O.P. Agrinsieme a décidé de se doter d'un système de gestion SA8000, conformément à la norme elle-même et à la législation en vigueur, en définissant et en mettant en œuvre une politique de responsabilité sociale qui puisse être une source de fierté et de confiance pour les femmes et les hommes qui travaillent dans l'entreprise, afin qu'ils puissent être les protagonistes des résultats grâce à leur compétence, leur implication et leur passion.

O.P. Agrinsieme, en accord avec les valeurs de l'entreprise, considère qu'il est prioritaire de

- Améliorer la qualité de vie de ses employés et de la communauté dans laquelle elle opère en cohérence avec le concept de développement durable, en prenant en compte les impacts sociaux,

environnementaux et économiques découlant de ses activités lors de la définition et de la mise en œuvre de sa stratégie ;

- Respecter les réglementations nationales et supranationales en matière de protection du travail, les conventions collectives nationales pertinentes et les principes de son code d'éthique.
- Ne pas favoriser ou soutenir le recours au travail des enfants ou des jeunes travailleurs encore soumis à l'enseignement obligatoire. Ne pas recourir ni soutenir le recours au travail forcé ou obligatoire, y compris le travail en prison, sauf pour des raisons d'intégration sociale de personnes défavorisées.
- Assurer son engagement en matière de responsabilité sociale en appliquant et en diffusant les principes et le contenu de la norme SA8000 et en améliorant les conditions de travail de ses employés ;
- Agir en permanence pour l'implication, la motivation et le développement du professionnalisme de l'ensemble du personnel, par la formation, l'information, la sensibilisation ;
- Mettre en place un système de communication et de dialogue avec toutes les parties prenantes de l'entreprise intéressées par la norme SA8000, afin de leur faire comprendre la politique et les procédures, de détecter les attentes légitimes et de garantir leur satisfaction ;
- Faire connaître ses engagements et les résultats obtenus par la publication annuelle du rapport sur le développement durable ;
- Sélectionner et évaluer ses fournisseurs en tenant compte de leur engagement à respecter les exigences de la norme SA8000.

En ce qui concerne le personnel, la direction s'engage à améliorer son rôle d'employeur :

- Encourager l'expression des différents points de vue des employés/travailleurs en tant que contribution essentielle à la résolution des problèmes. En ce sens, la direction permettra et encouragera le travail d'équipe, de manière à accroître chez l'individu la confiance dans son propre rôle et le sens des responsabilités dans la poursuite d'un résultat pour l'entreprise.
- Elle emploie les ressources en fonction de leurs aptitudes et de leurs compétences professionnelles, en évitant toute forme de discrimination. La direction garantit l'égalité des chances au-delà de la réglementation en vigueur, en évitant tout traitement différencié à l'égard des personnes de race, de classe sociale, d'origine nationale, de caste, de naissance, de religion, de handicap, de sexe, d'orientation sexuelle, de responsabilités familiales, d'état civil, d'appartenance syndicale, d'opinions politiques, d'âge ou de toute autre condition susceptible de donner lieu à une discrimination.
- Garantir aux employés un environnement de travail sûr et sain et, dans la mesure où l'organisation et les circonstances le permettent, un environnement agréable et paisible. Les lieux de travail sont adéquats et seront améliorés au fil du temps ; les moyens de contrôle et de protection contre les matériaux ou les situations à risque sont adoptés conformément aux lois applicables, en recherchant la solution la plus rigoureuse et la plus favorable pour le travailleur.

O.P. AGRINSIEME
POLITIQUE DE RESPONSABILITE SOCIALE

Garantir aux employés un environnement de travail sûr et sain et, dans la mesure où l'organisation et les circonstances le permettent, un environnement agréable et serein. Les lieux de travail sont adéquats et seront améliorés au fil du temps ; des outils de contrôle et de protection sont adoptés contre les matières ou les situations dangereuses conformément aux lois applicables, en recherchant la solution la plus rigoureuse et la plus favorable aux travailleurs.

- En faisant de la volonté de collaboration et de l'ouverture la base de nos relations avec les employés, dans l'esprit d'impliquer tout le personnel dans la résolution des problèmes afin d'optimiser les résultats de l'organisation.

- En garantissant la liberté d'association et d'expression de tous les travailleurs dans le cadre du respect le plus large de la dignité individuelle, en veillant également au respect total des lois applicables et de la CCNL.

En ce qui concerne les fournisseurs

Nous réaffirmons notre volonté et notre conviction de qualifier tous les fournisseurs conformément aux principes de la norme SA 8000.

- Nous encourageons, dans la mesure où notre poids commercial nous le permet, les fournisseurs à promouvoir et à investir dans cette direction, en leur faisant partager notre conviction qu'il s'agit de la bonne voie à suivre.

O.P. Agrinsieme s'engage à allouer les ressources adéquates à la réalisation des objectifs définis dans la mise en œuvre de la politique SA8000, notamment par la création d'un groupe de travail permanent avec la participation conjointe de la direction et des travailleurs, chargé de contrôler le respect de la norme et de suggérer à la direction générale les actions à entreprendre pour faire face aux risques identifiés.

O.P. Agrinsieme garantit la liberté de négociation collective, l'interdiction d'embaucher des mineurs, la protection des jeunes travailleurs et l'absence de discrimination à l'encontre de tout employé qui fournit des informations sur les problèmes et le non-respect du système SA8000 de l'entreprise.

La direction reconnaît comme un choix stratégique le développement d'un système de gestion de la responsabilité sociale conforme à la norme SA8000, intégré au système de gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, et s'implique dans le respect et la mise en œuvre de ces engagements en s'assurant et en vérifiant périodiquement que la politique est documentée, rendue opérationnelle, maintenue active, révisée périodiquement, diffusée à l'ensemble du personnel et mise à la disposition du public.

OBJECTIFS

Les objectifs identifiés par O.P AGRINSIEME sont les suivants :

Pour la qualité : l'obtention d'une satisfaction maximale du client et l'excellence dans tous les processus d'organisation et de production à la base d'une croissance continue.

Pour l'environnement : gestion adéquate et ponctuelle des déchets, optimisation de la consommation d'énergie et des ressources naturelles.

Pour la sécurité : minimiser la possibilité et les conséquences des accidents sur le lieu de travail.

Pour la responsabilité sociale : gestion éthique du personnel, respect des droits des travailleurs, rejet de la discrimination, de la coercition et de l'exploitation.

Les outils et méthodologies que l'organisation adoptera pour poursuivre et atteindre les objectifs sont les suivants :

- Manuel de gestion du système de responsabilité sociale
- Politique de responsabilité sociale
- Code d'éthique
- Formulaire d'enregistrement

La direction de l'entreprise s'assure que la politique a été communiquée à l'ensemble du personnel et des ressources externes impliquées dans les processus de l'entreprise (y compris les fournisseurs, les sous-traitants et les sous-fournisseurs), et qu'elle est disponible pour la fournir à tous ceux qui, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise, en font la demande.

PLAINTES/RAPPORTS

Les plaintes et les rapports concernant des faits et des événements de nature abusive, offensante ou illégale survenant dans l'environnement de travail ou liés à celui-ci et contraires aux principes de responsabilité sociale de la norme SA8000, y compris le non-respect de la présente politique, peuvent être adressés à l'adresse suivante

O.P AGRINSIEME Soc. Coop.	O.P AGRINSIEME Via E.L Cerva 98 00143 Roma Tel. 069282113 Fax 0692062116 Att.: Social Performance Team SA8000 E-mail:amministrazione@agrinsieme.com
Organisme de certification	C.I.S.E. Centro per l'Innovazione e lo Sviluppo Economico Lavoro Etico c/o Camera di Commercio I.A.A. Corso della Repubblica, 5 – 47100 Forlì (FC) Tel. 0543-38211 Fax 0543-38219 E-mail: info@ciseonweb.it
Organisme d'accréditation	Director of Accreditation, SAAS 220 East 23rd Street, Suite 605, New York, NY 10010 fax: +212-684-1515 E-mail: saas@saasaccreditation.org La procedura per inoltrare reclami al SAAS è consultabile al sito: http://www.saasaccreditation.org/document-library nella sezione "SAAS Complaints/Appeals"

Aprilia, 26 Gennaio 2023

Approvazione

Senior Management

Aurelio Pallavicino – Presidente

Sonia Ricci – Direttore Generale